

REMBOURSEMENT DE FRAIS

OBJET :

DATE : _____ LIEU : _____

NOM / PRENOM :

Adresse :

Code Postal / Ville :

- ☐ Réunion
 ☐ Formation
 ☐ Autres
☐ Arbitrage
 ☐ Gestion Sportive
 ☐

A) REPAS ET NUITS :

Uniquement avec justificatif - frais remboursés au réel, mais pas au-delà de :

35 € pour un repas de midi

40 € pour un repas du soir

100 € pour une nuit, petit déjeuner inclus

Repas midi : repas à 13 € : remboursement de 13 € / pour un repas de 36 €, remboursement de 35 €

Repas soir : si un repas du soir dépasse 40 euros et un autre fait moins un rattrapage est permis.

Exemple : un soir à 47 euros et un autre à 27 euros, il sera remboursé 74 euros.

B) KILOMETRAGE :

Les vérifications du trajet kilométrique sont faites à partir de Michelin.fr avec l'option la plus rapide.

0,60 € du kilomètre du 1er octobre au 31 décembre 2026

Noms & Prénoms des personnes éventuellement transportées :

[illegible]

Justificatifs à agraffer au dos de ce document.

TOTAL GENERAL

Temps de trajet :

Heures effectuées :

Réservé à la comptabilité

Date et Signature de l'intéressé(e)

Bon à payer du Trésorier